

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016**

**N° d'ordre de la délibération : 26**

**N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 13 septembre 2016

Nombre de membres : 18

En exercice : 17

Présents : 13

Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

**30 SEP 16**  
**16H00**

Le 27 septembre 2016 à 11 heures 00  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre  
IZARD

**Objet : Convention avec la Direction des Douanes pour l'installation de lecteurs de plaques d'immatriculation automatisés**

Etaient présents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, CLEMENCON, DEBEAURAIN, DESOR, FERRES, IZARD, MORANDIN, RASPEAU, RIVAL et STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs BOUBE, COMET, MENGAUD et SARRALIE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Madame PEREZ est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 Juillet 2014 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public,

Après avoir préalablement présenté et commenté en Bureau le projet de convention proposé par la Direction Régionale des Douanes et ENEDIS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Bureau :

- DECIDE de conclure les conventions pour l'installation en Haute-Garonne de deux lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation (LAPI) sur le modèle présenté en séance,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec la Direction des Douanes et Enedis.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

**Résultat du vote :**

Pour :	13
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **30 SEP. 2016**

9, rue des 3 banquets - CS 58021 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6